

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- l'audit des états financiers annuels de l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA 3), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Audit des états financiers annuels

1.1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de l'ATDA 3, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes.

À notre avis, à l'exception des anomalies significatives décrites dans le rapport article 715 et dans la section «**Fondement de l'opinion avec réserve**» de notre rapport, les états financiers annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'agence à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

1.2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'agence conformément au Code d'éthique et de déontologie des Experts-comptables et Comptables Agréés (OECCA) du Bénin et celles qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Réserve 1 :

Nous avons constaté un écart (1.148.800) entre le solde du compte Trésor public n° BJ6600100100000102308129 au 31 janvier 2019 soit 166.178.657 FCFA et le solde d'ouverture au 01 février 2019 (167.327.457 FCFA) sans qu'aucun mouvement créditeur correspondant à cet écart ne soit identifié. Cet écart a

les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à l'article 713 de l'acte uniforme relatif aux droits des sociétés commerciales et GIE, aux vérifications spécifiques prévues.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers de synthèse des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers de synthèse.

DAVES EXPERTISE COMPTABLE

WHANNOU Babatounde Serge

DAVES EXPERTISE COMPTABLE

11 Boulevard de la République

21 09 01 78

Associé-Gérant